

Crise du Covid : La Poste fait payer ses agents en droit de retrait

Alors que l'ensemble des organisations syndicales fustigeaient sa gestion (inexistante) des risques dans la première quinzaine du confinement, le président de La Poste Philippe Wahl raconte à qui veut l'entendre que le groupe a été proactif, responsable et qu'il a parfaitement adapté sa stratégie durant l'épidémie. Aux journalistes qui l'interrogeaient sur le nombre de droits de retrait effectués par les postiers, il répondait que le chiffre tournait autour de 3000 et récusait les estimations bien supérieures de SUD PTT. Notre fédération maintient ses affirmations, issues des nombreuses remontées du terrain et à mettre au regard de la profonde désorganisation et des messages contradictoires des directions de La poste, à l'image des cafouillages de l'État qu'elles relayaient.

Une gestion catastrophique de la crise sanitaire

Pour mémoire, le 20 mars 2020 la quasi totalité des organisations syndicales écrivaient au ministre de tutelle : « les moyens élémentaires pour faire face à l'épidémie et limiter sa propagation font défaut : gel hydro-alcoolique, dispositif de séchage papier à usage unique, matériel de désinfection, masques... » et faisaient référence à l'usage massif et inédit des droits de retrait.

Le 6 avril, SUD PTT dénonçait la dissimulation de 24 millions de masques et le refus de la direction de les fournir aux postier.es.

Le 9 avril le TGI de Paris rappelait La Poste à son obligation d'évaluation des risques et la condamnait aux entiers dépens.

Face aux droits de retraits massif et aux interventions syndicales répétées dans une période où rien n'avait été anticipé, La Poste a dû dégrader son activité. Ce n'est qu'en mai que la distribution a de nouveau été effectuée sur 5 jours et que les bureaux ont progressivement été ré-ouverts.

Mais c'est aujourd'hui que la direction se venge de façon lamentable et scandaleuse en retirant jusqu'à 80% des salaires de postier-es en droit de retrait.

Une vengeance froide et sans scrupule.

En effet, 3 mois après les premiers droits de retrait, alors que La Poste ne les a pas contestés, ni devant l'inspection du travail ni devant les tribunaux, alors que 90 % des cadres dirigeants locaux ne sont retournés « manager » que début juin, c'est la douche froide : la direction a décidé de taper au portefeuille ceux qui ont osé se retirer du service après le 21 mars, soit une semaine après le début du confinement de la population, alors que les conditions sanitaires n'étaient pas satisfaisantes. Des centaines de postiers (bientôt des milliers?) se sont vu retirer la moitié ou plus de leurs paies le 20 juin au prétexte des droits de retrait remontant à deux mois dans un procédé irrégulier en matière de retenue salariale. Alors que l'extrême majorité des inspections du travail qui sont intervenues dans le champs postal ont souligné les carences sanitaires, que plusieurs centaines de postier.es ont été contaminés, la direction se fait le chantre des pires méthodes patronales en privant de revenus celles et ceux qui ont défendu leur santé en pleine pandémie.

La fédération SUD PTT dénonce ces agissements et annonce qu'elle mettra tout en œuvre pour contester, y compris sur le plan juridique, les méthodes anti-sociales du groupe La Poste destinées à briser toute initiative de protection individuelle en cas de danger grave et imminent.

Nous avons interpellé le président Wahl en lui rappelant les textes et la jurisprudence en matière salariale.

Par ailleurs, l'ensemble des membres de ses structures reversera la prime covid (300 € étrangement garantis aux représentants syndicaux !!) pour défendre les postier.es qui ont refusé d'être exposés à un danger potentiellement mortel.

Paris le 24 juin 2020